

CONDITIONS GÉNÉRALES

Résumé des conditions générales :

Benelux uniquement. 18+. Pour participer, achetez une boîte de Pringles, allez sur www.pringles.com et scannez votre boîte pour lancer le jeu en réalité augmentée et relever le défi proposé entre le 25/09/23 et le 31/01/24. 90 cadeaux à gagner, soit 5 par sous-période, comprenant chacun une carte Mastercard prépayée avec 120 €. Les cadeaux seront attribués aux participants qui réussiront le défi le plus rapidement chaque semaine. **Période promotionnelle étendue** : 2 tirages au sort mensuels entre le 01/02/24 et le 29/03/24 mettant chacun en jeu une carte Mastercard prépayée avec 120 €. 1 cadeau par personne et 1 participation par jour maximum. La valeur du cadeau correspond au coût d'un abonnement d'un an. Accès à Internet et création d'un compte requis. Conserver le ticket de caisse. Voir conditions générales complètes, modalités d'inscription et détails des cadeaux sur www.pringles.com.

Conditions générales complètes :

1. Cette offre promotionnelle s'adresse aux personnes résidant en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg, âgées d'au moins 18 ans. Elle exclut les employés de l'organisateur, les agents, distributeurs ou entreprises affiliées de l'organisateur ainsi que leur famille immédiate (parents, enfants, frères et sœurs, compagne ou compagnon, époux ou épouse, et toute autre personne vivant dans le même foyer), et toute personne professionnellement liée à l'offre promotionnelle.
2. Un achat est nécessaire. **Veillez conserver le ticket de caisse détaillé qui mentionne la date et l'heure de l'achat qui doit avoir été effectué avant la participation mais pendant la période promotionnelle correspondante, car il pourra être demandé à tout moment aux gagnants de les présenter pour validation afin de recevoir leur cadeau.** Une connexion Internet, un smartphone ou une tablette, un compte Kellogg's et une adresse e-mail valide sont nécessaires.
3. **Période promotionnelle principale** : Les participations sont ouvertes entre le 25 septembre 2023 à 00 h 01 et le 31 janvier 2024 23 h 59 inclus. Cette période sera divisée en trois sous-périodes distinctes (« sous-périodes promotionnelles ») suivant les modalités détaillées ci-dessous. Les participations sont valables entre 00 h 01 et 23 h 59 tous les jours pendant la période promotionnelle principale.

Sous-période promotionnelle	Heure et date de début	Heure et date de fin
1	00 h 01 le 25/09/23	23 h 59 le 01/10/23
2	00 h 01 le 02/10/23	23 h 59 le 08/10/23
3	00 h 01 le 09/10/23	23 h 59 le 15/10/23
4	00 h 01 le 16/10/23	23 h 59 le 22/10/23
5	00 h 01 le 23/10/23	23 h 59 le 29/10/23
6	00 h 01 le 30/10/23	23 h 59 le 05/11/23
7	00 h 01 le 06/11/23	23 h 59 le 12/11/23
8	00 h 01 le 13/11/23	23 h 59 le 19/11/23
9	00 h 01 le 20/11/23	23 h 59 le 26/11/23
10	00 h 01 le 27/11/23	23 h 59 le 03/12/23

11	00 h 01 le 04/12/23	23 h 59 le 10/12/23
12	00 h 01 le 11/12/23	23 h 59 le 17/12/23
13	00 h 01 le 18/12/23	23 h 59 le 24/12/23
14	00 h 01 le 25/12/23	23 h 59 le 31/12/23
15	00 h 01 le 01/01/24	23 h 59 le 07/01/24
16	00 h 01 le 01/08/24	23 h 59 le 14/01/24
17	00 h 01 le 15/01/24	23 h 59 le 21/01/24
18	00 h 01 le 22/01/24	23 h 59 le 31/01/24

4. **Périodes promotionnelles étendues** : À l'issue de la période promotionnelle principale, les participations reçues entre les deux périodes promotionnelles étendues seront prises en compte pour la période promotionnelle correspondante :
- a) **Période promotionnelle étendue 1** : Participations reçues entre le 1^{er} février 2024 à 00 h 01 et le 29 février 2024 à 23 h 59.
 - b) **Période promotionnelle étendue 2** : Les participations sont ouvertes entre le 1^{er} mars 2024 à 00 h 01 et le 29 mars 2024 à 23 h 59.
5. **Pour jouer**, les participants doivent :
- a) Acheter une boîte de Pringles ;
 - b) Aller sur Pringles.com à l'aide d'un smartphone ou d'une tablette et se connecter à leur compte Kellogg's ou s'inscrire, et suivre les instructions d'authentification multi-facteurs ;
 - c) Scanner la boîte pour lancer le jeu en réalité augmentée ;
 - d) Réussir le jeu en réalité augmentée (le « défi ») le plus rapidement possible.
6. **Autres conditions de participation** :
- a) Il est possible que les smartphones avec un système d'exploitation antérieur à iOS 14 ou à Android 9 ainsi que les modèles d'iPhone antérieurs à l'iPhone 8 ne permettent pas une exécution optimale du jeu, ce qui est susceptible d'avoir un impact sur le temps réalisé par le participant pour relever le défi.
 - b) Le jeu en réalité augmentée peut uniquement être lancé à l'aide de la version mobile de Safari ou de Google Chrome.
7. Chaque participation doit être accompagnée d'un nouveau code unique et du ticket de caisse prouvant l'achat durant la période promotionnelle et indiquant une date et une heure antérieures à celles de la participation.
8. Une participation maximum par personne et par jour durant toute la durée de l'offre. Un cadeau maximum par personne pendant l'intégralité de la période promotionnelle.
9. Dès qu'un participant aura participé 50 fois durant la période promotionnelle, un message s'affichera à l'écran l'invitant à fournir au Service Conseil Consommateurs de Pringles la preuve d'achat correspondant à chaque participation. Si la preuve d'achat correspondant à chaque participation ne peut être fournie, le participant ne pourra plus prendre part à l'offre promotionnelle et toute nouvelle participation de sa part sera annulée.
10. Les gagnants doivent conserver le ticket de caisse indiquant une date et une heure d'achat durant la période promotionnelle et antérieures à celles de la participation. Ces éléments peuvent être exigés à tout moment à des fins de validation et pour permettre aux gagnants de recevoir leur cadeau.

11. **Cadeaux pendant la période promotionnelle principale** : Durant la période promotionnelle principale, 90 cadeaux sont mis en jeu au total, soit cinq (5) par sous-période promotionnelle. Chaque lot comprend une (1) carte Mastercard prépayée avec 120 €.
12. **Cadeaux pendant la période promotionnelle étendue** : Un (1) lot est mis en jeu durant chaque période promotionnelle étendue. Chaque lot comprend une (1) carte Mastercard prépayée avec 120 €.
13. **Autres conditions concernant les cadeaux** :
 - a) La carte peut être utilisée pour des transactions en ligne uniquement sur les sites qui acceptent les paiements par Mastercard.
 - b) Les cartes sont valides pendant une période de 12 mois à compter de la date de délivrance, plus la part restante du mois au cours duquel la carte a été délivrée pour dépenser les fonds.
 - c) Les cartes doivent être demandées dans les trois (3) mois à compter de la date d'envoi des instructions pour les obtenir (voir clause 20 pour de plus amples informations).
 - d) La valeur de la carte peut être dépensée en plusieurs achats.
 - e) L'utilisation de la carte est régie par le contrat du titulaire de la carte et est soumise aux conditions du fournisseur qui seront communiquées au moment de la délivrance (voir clause 20 pour de plus amples informations concernant les délais).
14. **Sélection des gagnants lors de la période promotionnelle principale** : Les cinq (5) participants qui réussissent le défi le plus rapidement au cours de chaque sous-période promotionnelle seront désignés gagnants (« gagnants de sous-période »). Tout lot n'ayant pas été remporté lors d'une sous-période sera remis en jeu avec les lots de la sous-période suivante.
15. **Sélection des gagnants lors des périodes promotionnelles étendues** : Le participant qui réussit le défi le plus rapidement au cours de chaque période promotionnelle étendue sera désigné gagnant final de la période promotionnelle étendue correspondante (« gagnant final »).
16. Dans l'éventualité où deux participants ou plus seraient ex æquo après avoir enregistré des temps identiques, ces derniers seront contactés pour répondre à la question suivante : Quelle serait ta soirée télé ou ciné idéale ?
17. Les participations reçues et correspondant à la clause 16 ci-dessus seront jugées par une partie tierce indépendante en fonction de :
 - a) L'originalité ;
 - b) la créativité ; et
 - c) et l'humour.
18. **Notification des gagnants** :
 - a) **Période promotionnelle principale** : Les gagnants de chaque sous-période (désignés selon le temps réalisé pour réussir le défi ou la réponse à la question de la clause 16) seront contactés par e-mail dans un délai de 28 jours après avoir réussi le défi sur le site de Pringles ou après avoir répondu à la question de la clause 16. Il leur sera demandé de présenter une pièce d'identité et une preuve d'éligibilité. Si un gagnant de la sous-période ne répond pas à l'e-mail initial dans un délai de 14 jours ou est disqualifié pour non-respect des présentes conditions générales, l'organisateur se réserve le droit de remettre le cadeau au participant ayant réalisé le meilleur temps suivant lors de la sous-période concernée.

- b) **Période promotionnelle étendue** : Les gagnants finaux (désignés selon le temps réalisé pour réussir le défi pendant la période promotionnelle étendue ou selon leur réponse à la question de la clause 16) seront contactés par e-mail dans un délai de 28 jours suivant la fin de la période promotionnelle étendue concernée. Il pourra leur être demandé de présenter une pièce d'identité et une preuve d'éligibilité. Si le gagnant final ne répond pas à l'e-mail initial dans un délai de 14 jours ou est disqualifié pour non-respect des présentes conditions générales, l'organisateur se réserve le droit de remettre le cadeau au participant ayant réalisé le meilleur temps suivant lors de la période promotionnelle étendue.
19. À l'issue de la période promotionnelle étendue 2, dans l'éventualité où des cadeaux seraient refusés, non remis, non réclamés ou retournés à l'expéditeur pendant toute période promotionnelle, ou si un gagnant est disqualifié pour toute violation des présentes conditions générales, l'organisateur se réserve le droit d'attribuer ces cadeaux au participant suivant ayant réussi le défi le plus rapidement pendant la sous-période promotionnelle ou période promotionnelle étendue au cours de laquelle le cadeau avait été décerné. Cela dépendant entièrement des cadeaux gagnés durant la période de l'offre promotionnelle, le nombre de cadeaux disponibles dans ce cas ne pourra être connu à l'avance. Les éventuels gagnants par ce biais seront informés par e-mail dans un délai de 28 jours ouvrables à compter de la fin de la période promotionnelle étendue 2.
20. **Acceptation et livraison des cadeaux** : Les gagnants d'une sous-période (« gagnants ») ou les gagnants finaux (« gagnants finaux ») à qui il n'est pas demandé de fournir une pièce d'identité ou une preuve d'éligibilité devront surveiller l'arrivée d'un e-mail leur confirmant qu'ils ont gagné. Une fois qu'un gagnant a présenté une pièce d'identité et une preuve d'éligibilité si cela lui a été demandé, il devra surveiller l'arrivée d'un e-mail lui confirmant qu'il a gagné et lui communiquant son code cadeau ainsi que les instructions pour obtenir son cadeau. Veuillez compter jusqu'à 90 jours pour la livraison du cadeau à l'adresse e-mail associée à votre compte Kellogg's, même si l'organisateur s'efforcera de l'envoyer dans un délai de 28 jours.
21. Dans le cas peu probable où un cadeau n'arriverait pas dans les 90 jours suivant la confirmation de la récompense, les gagnants auront 28 jours supplémentaires pour informer l'organisateur en se rendant sur la page Nous contacter du site Pringles.com. Si un gagnant n'informe pas l'organisateur dans ce délai, l'organisateur se réserve le droit de ne pas remettre à nouveau le cadeau ou de limiter sa valeur à sa seule discrétion.
22. **Modération** : L'organisateur refusera les participations dans le cadre de la clause 16 qui, selon son avis raisonnable :
- a) seraient, de par leur contenu, de nature injurieuse ou pourraient nuire au nom, à la réputation ou à l'image de marque de l'organisateur ;
 - b) contiendraient de fausses déclarations, des propos à caractère diffamatoire ou insultant, notamment, mais sans s'y limiter, à l'égard de l'organisateur (et de ses partenaires) ; ou enfin qui seraient de nature à promouvoir toute idéologie politique.
23. Il relève de la responsabilité du gagnant de s'acquitter des éventuelles taxes applicables pour obtenir son cadeau.
24. **Belgique uniquement** : POLITIQUE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE :
Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation de l'offre promotionnelle et à

l'attribution des lots aux gagnants. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et au Règlement 2016/679 (depuis le 25 mai 2018) et sous réserve des conditions prévues par ladite réglementation pour l'exercice de ces droits, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations le concernant.

Il pourra exercer ses droits ou s'opposer au traitement de ses données personnelles par e-mail.

25. **Dépôt et consultation des présentes conditions générales pour les personnes résidant en Belgique** : Les présentes conditions générales ont été déposées auprès de Enactis Gerechtsdeurwaarders Oost-Vlaanderen, Margaretha Van Parmastraat 15, 9700 Oldenaarde. Tous les participants peuvent consulter l'intégralité de ces conditions générales sur le site Pringles.com.
26. L'organisateur informera les participants de tout changement par le biais de ce site web.
27. Il relève de la responsabilité des gagnants de fournir leurs informations personnelles correctes via leur compte Kellogg's afin de recevoir leur cadeau. L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable de la non-livraison du cadeau si le gagnant a fourni des coordonnées erronées. L'adresse postale ou l'adresse e-mail d'un gagnant ne peut être modifiée après sa participation.
28. L'organisateur peut demander aux gagnants de prendre part à des communications publicitaires liées à l'offre promotionnelle qui pourront inclure le nom du gagnant, sa voix, sa ville ou région de résidence, des photos, vidéos ou films, et/ou autres types de visuels à des fins de publicitaires et/ou commerciales et/ou à toute autre fin dans les médias et supports de tout type maintenant ou à partir de maintenant sans aucune contrepartie (financière ou autre). La participation est à la discrétion du gagnant et son accord ne constitue pas une condition à l'obtention de son cadeau.
29. L'organisateur entend gérer des offres promotionnelles équitables et sûres, et empêcher les abus et tricheries. Si vous participez d'une manière ne se conformant pas aux présentes conditions générales, vos participations (et celles des pseudonymes qui vous sont associés) seront disqualifiées, et toutes les récompenses obtenues par ce biais seront annulées et récupérables, et l'organisateur se réserve le droit de vous interdire de participer à de futures offres promotionnelles pendant une période d'au moins six mois. Pour cette raison, l'organisateur se réserve à tout moment le droit de :
 - a) Vérifier l'éligibilité des participants et/ou gagnants provisoires en demandant les informations que nous considérons raisonnablement nécessaires à cette fin. La participation ou le cadeau peuvent être retenus à moins que et jusqu'à ce que la conclusion de la vérification ait été satisfaisante.
 - b) Disqualifier les participations qui n'ont pas été effectuées directement par la personne qui participe à l'offre promotionnelle.
 - c) Disqualifier les participations qui ont eu recours à des services d'e-mail anonymes comme GuerillaMail, Dispostable ou Mailinator entre autres.
 - d) Disqualifier les participations groupées effectuées par des personnes, des établissements commerciaux, des groupes de consommateurs ou des tiers au moyen de macros ou d'autres moyens automatisés.
 - e) Disqualifier les participations qui excèdent le nombre maximum autorisé, ou qui ont recours à des techniques comme le « script », la « force brute », les cartes SIM multiples pour des

participations par SMS, qui masquent l'identité via la manipulation des adresses IP, ou en utilisant des pseudonymes ou des identités autres que la sienne ou tout autre moyen.

- f) Disqualifier les participations qui, d'une quelconque autre manière, ne respectent pas l'ensemble des présentes conditions générales.
30. Les participants doivent fournir leurs informations personnelles sous leur nom d'état civil. L'organisateur se réserve le droit de disqualifier les participants qui utiliseraient plusieurs noms ou plusieurs adresses e-mail et peuvent exiger qu'ils renvoient les éventuels cadeaux gagnés.
31. Les cadeaux ne peuvent être cédés ou échangés, et ne peuvent pas être échangés contre valeur monétaire ou toute forme de compensation. Si pour toute raison, les cadeaux indiqués ne sont plus disponibles, l'organisateur se réserve le droit à sa seule discrétion de les remplacer par un autre cadeau de valeur égale ou supérieure.
32. Si l'offre promotionnelle ne peut être tenue dans les conditions prévues en raison de, mais sans s'y limiter, falsifications, interventions non autorisées, fraudes, malhonnêteté, défaillances techniques, ou toute autre cause échappant au contrôle de l'organisateur qui viendrait corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite de cette offre promotionnelle, l'organisateur se réserve le droit de disqualifier toute personne qui interférerait avec le processus de participation ou ne respecterait pas les présentes conditions générales, ou d'invalider les participations concernées et/ou d'annuler, de modifier ou de suspendre l'offre promotionnelle.
33. L'organisateur décline toute responsabilité pour les participations qui seraient perdues, corrompues, tardives, endommagées, mal acheminées ou incomplètes, ou qui ne pourraient être exécutées pour toute raison technique, de livraison, ou toute autre raison. La preuve d'envoi ne pourra être acceptée comme preuve de réception. L'organisateur ne garantit pas l'accès continu ou sécurisé au site de l'offre promotionnelle.
34. L'organisateur ainsi que toutes agences et sociétés associées ne seront tenus responsables d'aucune perte (y compris, sans s'y limiter, des pertes directes, indirectes ou consécutives, ou des manques à gagner), aucune dépense ou aucun dommage subis (qu'ils résultent ou non de la négligence de toute personne) en lien avec cette offre promotionnelle ou l'acceptation ou l'utilisation d'un cadeau, sauf pour toute responsabilité ne pouvant être exclue par la loi. Rien n'exclura la responsabilité de l'organisateur en cas de décès ou de blessure résultant de sa négligence.
35. L'organisateur ne sera pas tenu responsable de tout manquement à ses obligations ou de tout retard dans l'exécution de ses obligations en raison de circonstances échappant à son contrôle raisonnable comme (mais sans s'y limiter) des cas de force majeure, une épidémie ou une pandémie mondiale ou régionale, des conditions météorologiques défavorables, un incendie, une grève, une guerre, une activité terroriste, des hostilités, des troubles politiques, des émeutes, des troubles civils, la peste ou d'autres catastrophes naturelles.
36. Pour toute question concernant cette offre promotionnelle, merci de contacter notre Service Conseil Consommateurs :
- a) Belgique - Flamand : <https://www.pringles.com/be/nl/contact-us.html>
 - b) Belgique – Français : <https://www.pringles.com/be/fr/contact-us.html>
 - c) Pays-Bas : <https://www.pringles.com/nl/contact-us.html>
 - d) Luxembourg : <https://www.pringles.com/be/fr/contact-us.html>

37. Nous nous engageons à protéger votre vie privée. Kellogg Europe Trading Limited (Kellogg) traitera uniquement vos informations aux fins suivantes : (1) Pour gérer cette offre promotionnelle conformément aux conditions générales, et (2) pour vous contacter au sujet d'offres futures et à des fins de marketing. Nous ne vendrons jamais vos données à des tiers, mais il est possible que nous combinions vos données à celles d'autres sources afin de créer des profils anonymisés/pseudonymisés à des fins de publicité ciblée. Vos données seront traitées et conservées sur des serveurs situés aux États-Unis. Kellogg veille à ce que tous les responsables de traitement auxquels nous avons fait appel soient tenus de respecter les règles de protection des données conformément aux Clauses Contractuelles Types de la Commission européenne. Nous conserverons vos données tant que votre accord restera valable et que vous souhaitez recevoir des communications marketing. Vous disposez d'un droit d'accès et de suppression concernant vos données, et avez le droit de retirer votre accord. Vous pouvez aussi contacter une autorité de contrôle de protection des données. Pour toute question supplémentaire concernant le traitement de vos données, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité. Vous pouvez également nous contacter à l'adresse DataPrivacyOfficer@kellogg.com. Toute information collectée qui concerne les participants à cette offre promotionnelle sera traitée de façon confidentielle, conformément à la Politique de confidentialité de l'organisateur, disponible sur :

- e) Belgique - Flamand : <https://www.pringles.com/be/nl/privacy-policy.html>
- f) Belgique – Français : <https://www.pringles.com/be/fr/privacy-policy.html>
- g) Pays-Bas : <https://www.pringles.com/nl/privacy-policy.html>
- h) Luxembourg : <https://www.pringles.com/be/fr/privacy-policy.html>

38. Si la loi ou des codes d'auto-réglementation régissant le déroulement de l'offre promotionnelle l'exigent, l'organisateur peut être dans l'obligation de partager certaines données personnelles des gagnants avec les autorités, dans la limite exigée par la loi uniquement. Ces informations peuvent inclure le prénom, le nom de famille, la région de résidence des gagnants ou toute autre donnée personnelle que l'organisateur est tenu de partager.

39. Si certaines dispositions des présentes conditions générales sont jugées légalement invalides, illégales ou inapplicables, les autres dispositions ne seront pas affectées et resteront applicables et pleinement en vigueur.

40. En participant, vous acceptez de vous conformer aux présentes conditions générales.

41. En cas de divergence entre ces conditions générales et celles figurant sur les supports promotionnels, ces conditions générales prévaudront.

42. Les présentes conditions générales sont régies par le droit du pays concerné, et tous les participants sont soumis à la compétence exclusive des tribunaux du pays concerné.

ORGANISATEUR : Kellogg Europe Trading Limited, 3 Dublin Airport Central (DAC), Dublin Airport, Dublin (numéro de société 0387390). NE PAS ENVOYER DE PARTICIPATION À CETTE ADRESSE.